

Éditorial : « Test de stress » pour les négociations préliminaires

À présent que l'accord de libre-échange avec la Corée (KORUS) est conclu, les fonctionnaires du commerce américains peuvent se tourner vers une autre réunion bilatérale, cette fois-ci avec la Chine, qui se tiendra à Washington les 14 et 15 décembre prochains à l'occasion de la Commission mixte États-Unis-Chine sur le commerce et les échanges (JCCT), une réunion à laquelle participeront les hauts fonctionnaires de l'agriculture, du commerce et des échanges des deux pays. Cette réunion est perçue, dans les milieux genevois, comme un test permettant d'établir la bonne foi des Chinois vis-à-vis des négociations globales à l'OMC. Micheal Punke, l'ambassadeur américain qui a souvent félicité la Chine pour ses efforts constructifs pendant les séances de remue-méninges avec les ambassadeurs établis à Genève, est à présent sur le point de vérifier si les Chinois sont réellement disposés à faire des concessions sur des enjeux comme les négociations sectorielles. Il ne fait aucun doute que si les choses se passent bien à Washington, des progrès appréciables permettront d'alléger l'agenda chargé de l'année prochaine.

Groupe des négociations sur l'agriculture

L'ambassadeur David Walker, président des négociations sur l'agriculture, a finalement présenté son plan pour l'année prochaine à l'occasion de la réunion ouverte sur l'agriculture qui réunissait l'ensemble des membres. Comme on pouvait s'y attendre, le président a invité les négociateurs à aborder la phase finale des pourparlers pendant la semaine du 17 janvier 2011, dans le but de produire un texte quasi définitif sur le projet de modalités d'ici la fin du mois de mars. Cette étape serait suivie d'une entente sur les modalités ainsi que sur d'autres textes aux alentours du mois de juin, ce qui laisserait environ six à sept mois de marge de manœuvre pour y apporter la touche finale et vérifier la liste d'engagement des membres en plus de conclure le Programme de Doha pour le développement (PDD) d'ici la fin de l'année.

M. Walker a décrit la façon dont ses consultations au cours des quatre prochains mois seront structurées. Compte tenu des suggestions des membres visant à établir en priorité une approche souple, pragmatique, qui favorise la résolution des problèmes selon le mode « qu'advierait-il si » et centrée, le président a déclaré qu'il se concentrerait pour l'essentiel sur quatre volets :

1. les sujets dits « en suspens » : ou les questions « entre crochets ou autrement annotées » contenues dans le projet révisé de modalités : catégorie bleue, le coton, les produits sensibles, le plafond tarifaire, la création de CT, la simplification des tarifs, les produits spéciaux, le mécanisme de sauvegarde spéciale, les produits tropicaux et l'érosion des préférences;
2. éclaircir les zones troubles surgies du travail technique sur les modèles, en l'occurrence celles mentionnées par l'Argentine, la Chine et l'Inde dans un texte déposé en mai dernier;
3. corriger les erreurs typographiques;
4. compléter les données qui accompagneront les modalités.

M. Walker a prié les membres de faire leurs devoirs pendant la pause des Fêtes de fin d'année, de se consulter mutuellement et de se prononcer sur les progrès réalisés à l'occasion de la réunion du 17 janvier 2011. Il a en outre précisé que les textes révisés devraient porter sur le consensus, et que dans l'impossibilité de l'atteindre, des choix clairs doivent être exposés aux décideurs.

Réactions des membres

Les membres ont généralement bien accueilli les plans de M. Walker, la plupart estimant que le projet de décembre 2008 devrait constituer une référence pour la suite des travaux et que les questions « stabilisées » ne devraient pas être rouvertes. Certains, au contraire, ont argumenté qu'il ne saurait être question de considérer le projet dans son ensemble comme entendu, parce que celui-ci doit être abordé du point de vue de l'équilibre au sein du secteur de l'agriculture et entre ce dernier et les autres sujets du PDD.

Certains membres ont exprimé leurs préoccupations quant aux ressources limitées dont ils disposent pour s'atteler au programme chargé de l'année prochaine, et ont demandé un calendrier plus détaillé afin de pouvoir se préparer de façon appropriée.

Engagement du Japon pour le soutien interne

Il a également été question, au cours de la semaine passée, de pourparlers en petits groupes sur l'engagement du Japon pour le soutien interne. Le Japon a en effet déclaré qu'il ne devrait plus désormais être contraint de consentir des efforts supplémentaires pour la réduction de ses subventions intérieures du fait que son plafond de soutien global, qui représentait plus de 40 % de la valeur de sa production agricole, était à présent repassé sous ce niveau.

Le texte révisé sur le projet de modalités de 2008 stipule que les pays développés dont la MGS totale (mesure globale de soutien) se situe entre 15 et 40 milliards de dollars, doivent procéder à des réductions de 60 %. Toutefois, le texte énonce aussi que les pays développés dont le soutien de catégorie orange est supérieur à 40 % de la valeur de leur production agricole (VdP) doivent consentir une réduction plus importante. Cette disposition contraint par ailleurs le Japon à déployer des efforts supplémentaires lors de la réduction de son soutien interne global ayant des effets de distorsion des échanges (SGEDE = ambre + de minimis + bleue) en appliquant une réduction se situant à mi-chemin entre la réduction de son palier (c.-à-d. 70 % pour le Japon) et le palier ci-dessus (c.-à-d. 80 %). Ainsi, le Japon devrait être contraint de réduire son SGEDE de 75 %.

Le Japon déclare à présent qu'il a omis d'inclure la valeur des champignons dans le calcul de sa MGS totale. Ainsi, une fois les champignons inclus, sa catégorie orange diminue à 39,7 % de la VdP, et ne contraint plus désormais le pays à consentir des efforts supplémentaires pour réduire son soutien interne.

Quoi qu'il en soit, le Japon s'est dit disposé à respecter son engagement initial, si les membres lui permettent de sélectionner 8 % de ses lignes tarifaires à titre de produits sensibles.

Cette proposition n'a pas été très bien accueillie par les membres, et le Japon a essuyé les critiques de certaines délégations qui ont jugé ses arguments comme peu convaincants. Le pays a été sommé de s'en tenir à ses engagements sous peine d'être publiquement accusé d'avoir tenté de rouvrir une question considérée comme résolue ou « stable ». Un représentant a déclaré que le Japon s'éloignait à présent de cette idée.

États-Unis c. les économies émergentes

Interrogé par le Bureau of National Affairs (BNA, une agence de presse établie à Washington), Michael Punke, ambassadeur américain auprès de l'OMC, s'est déclaré optimiste eu égard à l'engagement dont témoigne la Chine dans les pourparlers sectoriels et sur les services. Les responsables chinois se sont montrés disposés à régler leurs différends avec les États-Unis en acceptant de participer à la récente séance de remue-méninges. M. Punke a concédé néanmoins que tel n'était pas le cas des deux autres économies émergentes, à savoir le Brésil et l'Inde.

Le Japon a déposé une proposition surnommée « approche du panier » visant à régler l'impasse des négociations sectorielles. Cette proposition suggère l'application de différents niveaux de réduction tarifaire aux diverses lignes tarifaires sectorielles, ce qui permettrait aux pays émergents – Brésil, Chine et Inde – de protéger certaines de leurs lignes tarifaires sectorielles les plus « sensibles » des propositions de réduction les plus fortes. Le Japon a déclaré que les États-Unis appuyaient la proposition, alors que les économies émergentes l'avaient rejetée.

En réalité, l'adoption de cette approche signifierait que les trois pays acceptent de facto de participer aux pourparlers sectoriels, une perspective qu'ils ont toujours refusée conformément à la Déclaration de Hong Kong de 2005 [qui permet aux pays en développement d'accepter une participation à caractère volontaire à l'initiative sectorielle]. En outre, le Brésil, la Chine et l'Inde ont accusé à plusieurs reprises les États-Unis de ne pas indiquer ce qu'ils offriraient en échange d'un accès élargi aux secteurs industriels de ces économies.

M. Punke a admis que les États-Unis étaient particulièrement « frustrés » par la position adoptée par le Brésil sur cette question. Le Brésil a quant à lui calculé qu'il perdrait des centaines de millions de dollars s'il ouvrait ses secteurs des produits chimiques, des biens électroniques et de la machinerie. M. Punke a exprimé ses espoirs de répercussions positives sur leurs pourparlers bilatéraux à l'issue de la récente élection de M^{me} Dilma Rousseff à la tête du gouvernement brésilien.

Il s'est dit quelque peu « troublé » au sujet de l'Inde. « Nous percevons des signaux contradictoires, parfois très positifs et révélateurs d'un véritable désir de s'engager, et d'autres fois à l'effet inverse. Il va de soi que nous espérons voir l'Inde jouer un véritable rôle de chef de file dans l'évolution des pourparlers », a-t-il déclaré au BNA.

États-Unis c. les économies émergentes (suite)

La Chine quant à elle, perçue comme l'un des pays les plus susceptibles de profiter d'un accès accru aux marchés des biens électroniques, semble disposée à explorer l'approche du panier et a participé à des réunions constructives menées récemment avec les États-Unis. La réunion de la Commission mixte sur le commerce et les échanges, qui se tiendra à Washington pendant la semaine du 13 décembre entre les hauts fonctionnaires américains et chinois, constituera une occasion pour la Chine de démontrer sa détermination à poursuivre ses efforts pour régler ses différends commerciaux avec les États-Unis.

Prochains événements

- Conseil général, les 14 et 15 décembre 2010
- Conférence ministérielle du G-5, date à confirmer, Bruxelles (Belgique)
- Groupes Règles, Facilitation des échanges, Commerce et Environnement, ADPIC et Développement, 10 janvier 2011
- Réunion du Groupe de négociation sur l'agriculture, l'AMNA et les services, 17 janvier 2011
- Forum économique mondial, du 26 au 30 janvier 2011, Davos (Suisse)
- 2^e réunion du groupe des négociations sur l'agriculture, début février 2011
- Session ordinaire du Comité de l'agriculture, 31 mars 2011; juin, septembre et novembre 2011
- Textes révisés sur le projet de modalités, avril 2011
- Sommet du G-20 sur l'agriculture, juin 2011 à Paris (France) (à confirmer)
- Conférence ministérielle de l'OMC (CM8), du 15 au 17 décembre 2011

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.cbhema.com

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254